

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2010-2011

CH/AF

Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 03 février 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2011
2. Présentation du projet concernant la définition d'une stratégie *Lifelong Learning* au Grand-Duché de Luxembourg
3. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Sylvie Andrich-Duval, M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Fernand Diederich, M. Ben Fayot, M. Fernand Kartheiser, M. Mill Majerus, M. Marcel Oberweis remplaçant M. Emile Eicher, M. Gilles Roth, M. Jean-Paul Schaaf

Mme Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Mme Karin Pundel, Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Mme Christiane Huberty, Administration parlementaire

Excusé : M. Claude Haagen

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2011

Le projet de procès-verbal susmentionné est approuvé.

2. Présentation du projet concernant la définition d'une stratégie *Lifelong Learning* au Grand-Duché de Luxembourg

• Présentation du projet sous rubrique

A l'aide d'un document *PowerPoint*, Mme la Directrice d'ANEFOR (Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie) présente le projet concernant la définition d'une stratégie *Lifelong Learning* au Grand-Duché de Luxembourg. A cet effet, il est renvoyé aux annexes du présent procès-verbal qui reprennent une description concise du projet (annexe 1), ainsi que la présentation *PowerPoint* afférente (annexe 2).

Précisons que la définition d'une stratégie nationale pour le *Lifelong Learning* est prévue par le programme gouvernemental 2009-2014. Suite à l'appel à candidatures EACEA/10/2010 de la Commission européenne, le projet *ad hoc* présenté par ANEFOR, le MENFP et le SCRIPT a été sélectionné, si bien qu'il bénéficiera d'un cofinancement européen de 120.000 euros.

• Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- En ce qui concerne la question de la définition de la notion de *Lifelong Learning*, il est généralement admis que ce concept englobe la formation initiale allant jusqu'à l'enseignement supérieur, les activités de formation continue poursuivies postérieurement, sans oublier l'apprentissage non formel (cours suivis en dehors du système scolaire formel) et informel (expériences professionnelles).

- Au Luxembourg, il existe, à côté de la formation initiale, une vaste offre en matière de formation continue proposée par différents acteurs : formation des adultes relevant du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, formations organisées par les Chambres professionnelles, par les communes ou encore par des associations sans but lucratif et des acteurs commerciaux.

Un des principaux buts du projet sous rubrique consiste à promouvoir le *Lifelong Learning* auprès du grand public. En résulte la nécessité d'accroître l'acceptation généralisée des dispositifs de reconnaissance des différents types d'apprentissages existants. De fait, en vue d'inciter davantage le grand public à s'impliquer dans le processus d'apprentissage tout au long de la vie, il serait opportun que les différentes formations suivies puissent mener à une certification. A cet effet, il est indispensable de décrire de façon précise les compétences qu'impliquent les formations, afin d'en permettre la comparabilité.

Pour ce qui est de l'apprentissage non formel et informel, la procédure de la validation des acquis de l'expérience (VAE) a été lancée en automne 2010. Il serait utile d'en dresser un premier bilan à l'issue de la première session.

- Le second objectif du projet sous rubrique concerne l'élaboration d'un Livre Blanc sur la stratégie du *Lifelong Learning*. Il s'agira, d'une part, de faire un inventaire des initiatives et

des dispositifs en place, afin d'en améliorer la transparence et la cohérence, et, d'autre part, d'émettre des recommandations à l'adresse des responsables politiques.

- Dans le cadre du présent projet, il n'est pas prévu de créer une nouvelle structure ayant pour mission de regrouper les initiatives en matière de formation continue. Il semble par contre vital de favoriser la mise en réseau des différents partenaires.

A noter que l'INFPC (Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue) concentre ses activités sur la formation *professionnelle* continue et non pas sur l'ensemble de la formation tout au long de la vie. Considérant que cet Institut gère toutefois l'adresse Internet portant la dénomination générale de « www.lifelong-learning.lu », d'une part, et que le projet sous rubrique prévoit la mise en place d'un site Internet consacré au *Lifelong Learning*, d'autre part, le comité de pilotage mis en place en décembre 2010 a proposé d'associer sur ce plan l'INFPC au projet. Plutôt que de créer un second site, il est ainsi prévu d'étendre le portail susmentionné en y intégrant des éléments qui ne sont pas en relation directe avec la formation *professionnelle* continue. De cette façon pourra être évité tout double emploi. Par ailleurs, dans le cadre de la consultation publique préconisée par le projet en question pourra être utilisée une enquête qui a déjà été réalisée par l'INFPC auprès de personnes impliquées dans le processus du *Lifelong Learning*. Tout compte fait, le partenariat avec l'INFPC est désormais acquis.

- En matière d'accès à la formation continue, il est constaté que ce sont souvent les mêmes personnes qui profitent régulièrement de la vaste offre en ce domaine. Comment mobiliser aussi les personnes qui restent à l'écart ?

Les données statistiques disponibles font état d'une corrélation entre le niveau d'études et le nombre de formations continues suivies. Le grand défi consiste ainsi à atteindre les personnes moins formées, ayant souvent interrompu leurs études à un moment donné de leur vie. Il convient dans cette optique de proposer également des cours d'alphabétisation pour adultes s'adressant soit aux personnes devenues illettrées, soit aux personnes scolarisées dans un autre alphabet ou syllabaire. Etant donné que les personnes faisant partie du premier groupe ne souhaitent pas toujours admettre leur déficience, l'alphabétisation se fait souvent dans le cadre d'autres formations.

En outre, en vue d'atteindre un vaste public et de faciliter l'accès à la formation tout au long de la vie, il importe de favoriser une certaine décentralisation de l'offre. Il va sans dire que la multiplication des initiatives régionales entraîne une charge financière plus importante.

- Il est soulevé la question de l'opportunité de faire déboucher les efforts en matière de *Lifelong Learning* sur la création d'une université populaire (« Volkshochschule »). Si une telle initiative revêt un intérêt indéniable, il ne faut toutefois pas perdre de vue qu'une *Volkshochschule* vise un public déterminé et ne permettrait pas nécessairement d'atteindre les plus défavorisés.

Voilà pourquoi il est tout aussi important de promouvoir la formation continue dans les entreprises. Afin de motiver les salariés à participer à des formations, il faudrait veiller à ce que celles-ci débouchent sur des certifications qui soient généralement reconnues. S'il est de surcroît garanti que pendant la durée de la formation, le salarié continue à être rémunéré par son employeur, ce fait est susceptible de constituer une incitation supplémentaire à suivre des formations. Il est par ailleurs regretté que de nombreuses entreprises aient tendance à mettre à l'écart des salariés plus âgés, alors que ceux-ci pourraient assurer un tutorat pour les plus jeunes et leur transmettre ainsi leur savoir et leur savoir-faire.

Enfin, il serait également indiqué de promouvoir les formations continues qui se font via Internet.

- Compte tenu de l'immensité de l'offre en matière de formation continue, ne serait-il pas opportun de prévoir, dans le cadre du présent projet, la mise en place d'une maison de l'orientation et de la formation qui puisse aider les intéressés à s'y retrouver et à construire leur parcours personnel ?

Mme la Ministre précise qu'un projet de loi afférent, qui prévoit au demeurant une mise en réseau des orienteurs, est en voie d'élaboration. Il importe dans ce contexte que les orienteurs puissent avoir recours à une base de données relative aux dispositifs en place.

- Il est constaté que la majorité des formations offertes ont une finalité essentiellement pratique, dans la mesure où elles visent à améliorer les compétences professionnelles des apprenants et à assurer leur employabilité. Il existe de fait peu d'institutions au Luxembourg qui proposent des formations dépassant la dimension purement économique de la formation continue. Or, dans l'optique de la société du savoir, l'existence d'un environnement culturel et intellectuel propice peut aussi constituer une incitation à progresser dans la vie et à participer pleinement à la vie citoyenne. Il serait donc souhaitable que le projet sous rubrique tienne également compte de la dimension socioculturelle de la formation tout au long de la vie.

- Un autre défi non négligeable renvoie à la problématique de la qualité des formations : comment assurer une certaine qualité des nombreux cours et formations proposés par toute une panoplie d'acteurs et d'institutions ? Y a-t-il lieu d'introduire un label de qualité ? Dans l'affirmative, quels seraient les critères retenus en vue d'une telle certification ?

- Il va sans dire que le projet concernant la définition d'une stratégie nationale pour le *Lifelong Learning* tiendra compte des pistes esquissées par la stratégie « Europe 2020 ».

- Il est salué que le projet sous rubrique bénéficie d'un cofinancement européen. Ne faudrait-il pas en général profiter davantage de ces possibilités de soutien financier ? S'il est vrai que certaines institutions se montrent plutôt réticentes dans ce domaine, il ne faut pas perdre de vue que l'introduction de candidatures implique une charge de travail considérable, alors que les taux de réussite sont souvent très peu élevés. Le fait de se voir refuser plusieurs candidatures peut à la longue s'avérer décourageant pour le demandeur. ANEFORE pourrait toutefois faire figure de conseiller et aider les institutions intéressées à répondre à de tels appels à candidatures.

En guise de conclusion, il est retenu que la Commission sera tenue au courant de l'évolution du projet présenté. Il serait en effet utile que les membres puissent faire part de leurs observations tout au long de la mise en œuvre du projet.

3. Divers

- M. le Président prend acte de la demande du 28 janvier 2011 de la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire sollicitant une prise de position au sujet du projet de Programme national de réforme du Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre de la stratégie Europe 2020¹. La Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports examinera le volet consacré à l'Education nationale et à la Formation professionnelle lors de sa réunion du **jeudi 10 février, à 10.30 heures**.

- Pour ce qui est du calendrier, il est en outre rappelé que lors de sa réunion du **jeudi 17 février 2011, à 10.30 heures**, la Commission accueillera Mme Barbara Ischinger, Directrice de la Direction de l'éducation de l'OCDE.

¹ Ce document a été transmis aux membres de la Commission par courrier électronique en date du 7 février 2011.

La réunion du **jeudi 3 mars 2011, à 10.30 heures**, sera consacrée au volet « Sports ». A l'ordre du jour figurera entre autres l'examen du dossier européen suivant :

COM(2011)12 COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT
EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET
SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS
Développer la dimension européenne du sport.

- Le représentant du groupe politique « déi gréng » signale que son groupe a déposé le 26 janvier 2011 une **demande en vue d'un débat d'orientation avec rapport** consacré aux différents types d'enseignants du système scolaire luxembourgeois. Il est constaté que le 28 janvier 2011, M. le Député André Bauler a déposé une **demande d'interpellation du Gouvernement** au sujet du futur profil des enseignants dans l'enseignement postfondamental. Le 3 février 2011, la Conférence des Présidents a décidé d'inviter la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports à préparer le débat susmentionné². La Commission organisera les travaux lors d'une de ses réunions en mars 2011.

Luxembourg, le 8 février 2011

La Secrétaire,
Christiane Huberty

Le Président,
Ben Fayot

Annexes :

1. Description du projet « Définition d'une stratégie LLL au Grand-Duché de Luxembourg »
2. Présentation *PowerPoint* « Définition d'une stratégie LLL au Grand-Duché de Luxembourg »

² La lettre de renvoi afférente a été transmise par courrier électronique en date du 8 février 2011.

« Définition d'une stratégie LLL au Grand-Duché du Luxembourg »

Projet financé dans le cadre du programme transversal du Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

Appel EACEA/10/2010 - Soutien à la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (ECET)

Ce document reprend les éléments essentiels de la candidature présentée à la Commission européenne.

1. RESUME DU PROJET :

La définition d'une stratégie du LLL est un élément essentiel du programme gouvernemental luxembourgeois. Le gouvernement a déjà mis en place un nombre important de ressources pour optimiser l'offre de formation et l'adapter au mieux à une population multiculturelle et vieillissante, mais également pour affronter les défis de demain en matière de formation et d'emploi. Un nombre important d'acteurs est impliqué dans les réformes sur la formation professionnelle, la validation des acquis, l'accès à une formation adaptée en période de crise.

Le constat à l'heure actuelle – toutes ces mesures ne s'inscrivent pas dans une approche coordonnée et cohérente et certaines mesures font encore défaut. Par ailleurs, trop d'apprenants potentiels ne sont pas conscients de l'offre existante qui n'est dans certains cas non adaptée à leur demande.

Le présent projet prétend donc de remédier à cette situation à travers :

- **la sensibilisation et l'information** du public luxembourgeois sur l'importance du LLL qui va de pair avec
- **la production d'un livre blanc** sur la **stratégie du LLL** au Luxembourg permettant d'engager un processus législatif nécessaire à une meilleure adéquation entre offre et demande et d'adapter les outils existants aux besoins réels de la population apprenante.

avec comme objectif principal d'accroître la transparence et la cohérence des dispositifs qui existent dans le cadre du LLL au Luxembourg.

2. POURQUOI SOUHAITEZ-VOUS ENTREPRENDRE CE PROJET?

Expliquez la motivation et l'historique du projet en définissant les besoins ou les contraintes auxquels il cherche à répondre (situation actuelle dans les pays impliqués, travail précédent ou préparatoire dans le domaine, les résultats de toute analyse des besoins entrepris, les méthodologies sélectionnées, langues cible etc.). Décrivez les principaux indicateurs (publiés) illustrant ces besoins. Indiquez les références à toute priorité politique nationale ou internationale déclarée dans ce domaine.

Le programme gouvernemental de 2009 – 2014, qui donne les orientations à la base de ce projet, stipule :

« Une bonne formation initiale est indispensable, tout aussi nécessaire est la formation continue, l'apprentissage tout au long de la vie.

L'offre en formation continue augmente, tout comme le nombre des inscriptions.

*Il s'agit maintenant de donner à ce secteur de la formation **un cadre qui lui donne une plus grande visibilité et une plus grande efficacité.***

*La stratégie cohérente pour le Life Long Learning implique **un service de conseil au LLL, où sont réunies toutes les informations sur les possibilités de se former, de faire valider ses acquis de l'expérience et de faire reconnaître et***

certifier les formations suivies.

Les efforts en vue de la mise en place et le développement d'une pédagogie adaptée aux adultes seront continués, des possibilités accrues de formation à distance ou d'autoformations guidées seront offertes.

*Toutes ces mesures seront inscrites dans **une stratégie nationale pour le LLL en concertation avec tous les partenaires.** »*

Le programme gouvernemental insiste sur les trois points suivants en relation avec le LLL :

- sensibilisation nationale du public;
- information sur l'existant ;
- intégration des mesures dans une stratégie LLL.

Il est donc nécessaire d'entreprendre un projet impliquant tous les partenaires concernés pour mener à une stratégie du LLL au Luxembourg.

A ce niveau, différents travaux préparatoires ont été réalisés par un groupe de travail ministériel dressant l'inventaire des différentes offres, demandes et outils en matière de LLL qui existent au Luxembourg. Le constat actuel est qu'une panoplie de mesures et d'offres relative au LLL existe, mais qu'une coordination des différentes actions pour aboutir à une stratégie globale fait défaut.

Ce travail aboutira à la production d'un papier d'orientation prévu pour automne 2010 et qui constituera la base d'une large consultation nationale impliquant: les chambres professionnelles, chambre des députés, fédération patronale, syndicats, conseil économique et social, administration de l'emploi, les autres ministères concernés ainsi que la population enclin à s'engager dans le LLL.

La population du Luxembourg est très hétérogène, multiculturelle et multilingue. A cela s'ajoute une population active « mobile » constituée de frontaliers issus des trois pays limitrophes. Le LLL s'adresse à toutes ces catégories de personnes – que ce soit dans l'éducation fondamentale, la formation professionnelle, l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur, l'éducation des adultes sans distinction du formel, informel et non-formel. Le Luxembourg se doit de prendre en compte cette hétérogénéité dans chacune de ses réflexions autour d'une amélioration de l'éducation au sens le plus large du terme afin de garantir une intégration sociale de tous ses citoyens.

3. BUTS ET OBJECTIFS :

Définissez les buts et objectifs concrets du projet et décrivez les moyens à mettre en œuvre pour modifier la situation exposée au point précédent et comment les besoins spécifiques seront traités par le projet.

Le projet poursuit un double but :

- Sensibilisation et information du public luxembourgeois sur l'importance du LLL qui va de pair avec la
- production d'un livre blanc sur la stratégie du LLL au Luxembourg permettant d'engager un processus législatif nécessaire à une meilleure adéquation entre offre et demande et d'adapter les outils existant aux besoins réels de la population apprenante. Le livre blanc aura pour effet d'améliorer la transparence et la cohérence des dispositifs qui existent dans le cadre du LLL. L'objectif principal – avoir une stratégie LLL pour le Luxembourg – comprend trois volets:
 - 1) Promouvoir et accroître l'acceptation généralisée des dispositifs de reconnaissance des différents types d'apprentissages existants.
 - 2) Encourager le dialogue national : il est nécessaire de réunir tous les acteurs concernés du LLL pour développer une vision cohérente et multidimensionnelle du LLL adaptée à toutes les catégories d'apprenants et regroupant

toutes sortes d'offres de formations et d'outils de validation. Le dialogue national avec les acteurs du LLL et le grand public constitue le volet le plus intensif en travail de ce projet. Il a pour objectifs de : • Rassembler et créer un réseau d'acteurs clé ; • Initier une discussion sur les aspects qualitatifs du LLL sur base d'un document de réflexion existant (travail préparatoire réalisé par un groupe de travail ministériel) • Développer et élaborer des recommandations aux autorités en matière de LLL. • Identifier de nouveaux dispositifs de reconnaissance ou identifier des éléments d'adaptation des dispositifs existants. 3) Promouvoir le LLL auprès du grand public.
--

4. ORGANISATIONS PARTENAIRES :

Tableau résumé des partenaires			
Numéro du partenaire	Pays	Nom légal	Type
P1 ANEFORE asbl	Luxembourg	ANEFORE asbl – Agence pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie	NFP-ASC
P2 Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle	Luxembourg	Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle	NFP-NAT
P3 SCRIPT	Luxembourg	Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation Pédagogiques et Technologiques	NFP-NAT

5. ROLES DES ORGANISATIONS PARTENAIRES:

1. ANEFORE:

Coordinateur de projet - ANEFORE asbl :

Recrutement d'un expert national sur base d'un CDD de 15 mois à partir du 15 février 2011

- Organisation de 2 conférences à l'attention du public luxembourgeois
- Réalisation de l'enquête/consultation publique:
 - o Préparation du questionnaire ;
 - o Promotion de la consultation publique ;
 - o Réalisation de la consultation publique support électronique
 - o Dépouillement de la consultation publique ;
 - o Rédaction de l'étude et conclusions.
- Dialogue national :
 - o Organisation des réunions avec les partenaires nationaux à impliquer dans le dialogue national
 - o Rédaction des comptes rendus des réunions
 - o Dépouillement des résultats
 - o Rédaction d'un document récapitulatif des résultats du dialogue national.
- Préparation du livre blanc.
- Organisation de la conférence de dissémination.
- Coordination de la création du site internet.
- Gestion des ressources financières et matérielles.

- Participation à la définition des grandes lignes thématiques des conférences – prise en compte des politiques et priorités européennes
- Identification et sélection des experts internationaux
- Mise en réseau de la consultation publique
- Participation aux réunions sur le dialogue national
- Publication et diffusion du livre blanc

2. MENFP

Le MENFP représente l'autorité nationale qui coordonne, au niveau de l'Etat et de l'offre publique, l'apprentissage tout au long de la vie. Le MENFP sera le destinataire du livre blanc sur la stratégie LLL au Luxembourg dans ce sens que ce sera au MENFP d'initier par la suite le processus législatif permettant la mise en œuvre de la stratégie nationale.

3. SCRIPT

Le SCRIPT propose un accompagnement méthodologique des activités d'innovation menées par les acteurs de l'éducation nationale. Dans ce contexte, il aura les missions suivantes

- aide à la mise en place de la logique du Project-management,
- accompagnement méthodologique,
- lien avec les développements dans la recherche dans le domaine de la pédagogie

6. RESUME BUDGETAIRE :

Coûts		
Coûts directs		<i>Pas de décimales</i>
Coûts de personnel	119469	
Frais de voyage et de séjour	1048	
Equipement	0	<i>Max. 10% des coûts directs</i>
Sous-traitance	27000	<i>Max. 30% des coûts directs</i>
Autres	13000	
Sous-total des coûts directs	160517	
Sous-total des coûts indirects	0	<i>Max. 7% du total des coûts directs</i>
Total des dépenses	160517	
Financement		
Subvention de l'Union européenne demandée	120.000	<i>Max. 75% des coûts totaux</i>
% du coût total	74,76%	
Fonds propres des membres du consortium	40.517	
Autres sources de financement	0	
Revenus totaux du projet	160517	<i>Doivent être égaux aux coûts totaux ci-dessous</i>

7. QUE VA PRODUIRE CE PROJET?

Donnez un résumé de tous les produits / résultats qui seront réalisés par le projet proposé. Décrivez les méthodologies / théories pédagogiques spécifiques que ce projet compte utiliser.

Promotion et lancement du débat sur le LLL :

- 2 conférences ouvertes aux acteurs clés - avec des experts internationaux spécialistes pouvant couvrir différents domaines du LLL avec les thématiques suivantes:
 - La reconnaissance et la validation
 - Formation non – formelle et informelle
 - Les stratégies du LLP dans d'autres pays d'EUROPE
 - Horizon 2020 – les politiques européennes et leur mise en œuvre au niveau nationale

Dialogue national:

- Consultation publique sous forme d'une enquête au niveau du public des apprenants potentiel
- Dialogue avec les partenaires clés – chambres professionnelles, syndicats, secteur associatif, etc.

Synthèse des résultats sous forme d'une esquisse de livre blanc

Dissémination des résultats :

- Conférence de clôture – présentation des résultats des travaux et présentation du livre blanc
- Site internet sur la stratégie du life long learning présentant entre autre :
 - Démarche et avances de la consultation publique
 - Référencement des tous les documents nationaux et internationaux (européens) en relation avec le lifelong learning
 - Présentation de toutes les ressources existantes au Luxembourg pour les différents publics cible :
 - Entreprises et organisations
 - Particuliers

8. QUELLE EST L'APPROCHE ADOPTÉE POUR METTRE EN ŒUVRE LE PROJET PROPOSÉ?

Présentez une vue d'ensemble du travail en cours de vie du projet qui résume les activités clés, les étapes importantes, la gestion, le suivi et l'assurance qualité.

Le point de départ du projet sera donné par un document d'orientation à concevoir pour l'automne 2010 par les responsables du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle. Ce document dessinera les limites dans lesquelles le projet pourra s'articuler :

- quelles sont les variables ?
- quelles sont les constantes ?
- qui est acteur, qui est demandeur du LLL ?
- quels sont les objectifs du LLL au Luxembourg ?

Ce document constituera la base pour l'initiation d'un débat national sur la stratégie LLL au Luxembourg.

Des conférences-débats publics seront organisés pour étoffer le sujet.

Des réunions avec les partenaires institutionnels seront menées pour creuser la problématique dans le fond.

Des informations seront publiées régulièrement sur le site internet du projet..

Une campagne publicitaire sera menée pour sensibiliser le public au LLL.

Un document stratégique sera produit sur base d'une synthèse des débats qui auront eu lieu pendant la durée du projet.

9. IMPACT ET VIABILITE:

(a) Qui va utiliser ces produits / résultats et comment le consortium va-t-il les réaliser?

Veuillez décrire les utilisateurs prévus qui bénéficieront du projet pendant la durée de vie du projet ainsi qu'une fois le projet terminé. Expliquez comment ces utilisateurs seront touchés.

Groupes-cibles à court terme: Décrivez le(s) groupe(s)-cible qui sera / seront visé(s) pendant la durée de vie du projet
Apprenants potentiels – toute personne en âge d'apprendre, résidente ou faisant partie de la population active frontalière du Luxembourg. Les partenaires seront les chambres professionnelles, ministères, instituts de formation et centres de recherche qui ont une expertise en matière du LLL.
Comment ce(s) groupe(s) sera / seront visé(s) et impliqué(s) pendant la durée de vie du projet?
Idem
Groupes-cibles à long terme: Décrivez le(s) groupe(s)-cible qui bénéficiera / bénéficieront du projet une fois le projet terminé et l'impact anticipé sur ceux-ci
Les apprenants/personnes sur le marché du travail/le public en général : - Connaîtront les différentes possibilités de formation offertes dans le cadre du LLL au Luxembourg ; - Pourront recourir à un outil de reconnaissance des acquis et des formations reconnu à tous les niveaux. Les partenaires (cf. plus haut) : - Pourront s'appuyer sur une stratégie globale du LLL ; - Auront un dispositif transparent de l'existant et du nécessaire. Le gouvernement : - Disposera d'un livre blanc qui servira comme base au document légal ; - Etablira les objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre en matière du LLL d'ici 2020 ; - Disposera d'un outil de référence (et éventuellement de communication avec le public)
Comment ce(s) groupe(s) sera / seront touché(s)?
Les apprenants/personnes sur le marché du travail/le public en général : - Consultation publique via internet : - o Lancement de la consultation par une conférence de presse accompagnée de communiqués à la presse - o Invitation à la conférence de clôture Les chambres etc. stakeholders : - Participation aux conférences de sensibilisation - Dialogue national : - o Implication active des chambres dans la discussion nationale Le gouvernement : - Utilisation des conclusions du livre blanc comme base de la définition de la stratégie nationale en matière de LLL.

(b) Comment l'impact de ce projet sera-t-il maintenu au-delà de sa durée de vie?

Le livre blanc sera diffusé via les canaux des différents intervenants institutionnels participant directement ou indirectement au projet et pourra être consulté par toute personne/organisation intéressée.

Les outils de reconnaissance :

- pourront être adaptés en fonction de situations spécifiques identifiées lors du dialogue national ;
- pourront être créés en fonction de besoins spécifiques identifiés.
- européens seront mieux connus et seront plus facilement transférables dans le contexte national.

L'offre globale de formations au Luxembourg – à tous les niveaux – sera répertoriée dans un recueil unique et permettra à toute personne/organisme intéressée d'y recourir afin d'y trouver ce dont elle/il a besoin.

Le gouvernement définira sa stratégie du LLL sur base de ces travaux préliminaire, comme indiqué dans le programme gouvernemental.

Le site internet permettra au public de trouver toutes les informations nécessaires en relation avec la stratégie du life long learning.

10. QUI VA PRODUIRE CES RESULTATS?

Décrivez comment le consortium démontre qu'il dispose de toutes les compétences nécessaires pour mener à bien le projet proposé.

Identifiez également les tâches spécifiques qui seront sous-traitées à des organismes extérieurs au consortium formel.

Mise en œuvre du projet :

Coordinateur de projet - ANEFORE asbl (sous réserve d'acceptation du projet – recrutement de deux collaborateurs sur base d'un CDD de 15 mois à partir du 15 février 2011)

- Organisation des conférences à l'attention du public luxembourgeois
- Réalisation de l'enquête/consultation publique:
 - o Préparation du questionnaire ;
 - o Promotion de la consultation publique ;
 - o Réalisation de la consultation publique support électronique
 - o Dépouillement de la consultation publique ;
 - o Rédaction de l'étude et conclusions
- Dialogue national
 - o Organisation des réunions avec les partenaires nationaux à impliquer dans le dialogue national
 - o Rédaction des comptes rendus des réunions
 - o Dépouillement des résultats
 - o Rédaction d'un document récapitulatif des résultats du dialogue national
- Préparation du livre blanc
- Organisation de la conférence de dissémination.
- Coordination de la création du site internet
- Gestion des ressources financières et matérielles

ANEFORE :

- Participation à la définition des grandes lignes thématiques des conférences – prise en compte des politiques et priorités européennes
- Identification et sélection des experts internationaux
- Mise en réseau de la consultation publique
- Participation aux réunions sur le dialogue national
- Publication et diffusion du livre blanc

Ministère de l'éducation nationale :

- Définition des grandes lignes thématiques des conférences – prise en compte des politiques et priorités nationales
- Choix des questions pour la consultation publique
- Présidence des réunions sur le dialogue national en relation avec le LLL
- Approbation du livre blanc sur le LLL au Luxembourg
- Présidence de la conférence de dissémination

SCRIPT :

- Participation dans la définition des grandes lignes thématiques des conférences
- Identification et proposition d'experts internationaux en matière de LLL
- Consultation concernant le questionnaire pour la consultation publique
- Appui à la diffusion et au recueil des informations auprès du public
- Orientation du dialogue national
- Consultation dans la rédaction du livre blanc

Définition d'une stratégie LLL au Grand-Duché du Luxembourg

Commission de l'Education nationale et de la Formation
professionnelle

Jeudi 3 février 2011

Karin Pundel

Contexte

Programme gouvernemental sur le LifeLongLearning:

- « ...Il s'agit maintenant de donner à ce secteur de la formation **un cadre qui lui donne une plus grande visibilité et une plus grande efficacité.**
- La stratégie cohérente pour le Life Long Learning implique **un service de conseil au LLL, où sont réunies toutes les informations sur les possibilités de se former, de faire valider ses acquis de l'expérience et de faire reconnaître et certifier les formations suivies.**
- ...Toutes ces mesures seront inscrites dans **une stratégie nationale pour le LLL en concertation avec tous les partenaires.** »

Contexte

- Qui prévoit:
 - La sensibilisation nationale du public;
 - L'information sur l'existant ;
 - L'intégration des mesures dans une stratégie LLL.
- MAIS:
 - Une panoplie de mesures et d'offres relative au LLL existe MAIS une coordination des différentes actions pour aboutir à une stratégie globale fait défaut.

Appel EACEA 10/2010 CE

- Soutien à la coopération dans le domaine de l'éducation et la formation
- Partie A: sensibilisation nationale aux stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie..
 - OBJECTIFS
 - Réaliser des activités de sensibilisation et créer des forums et réseaux nationaux et transnationaux
 - Obtenir un engagement, une coordination, une consultation et des partenariats avec toutes les parties prenantes et les praticiens concernés.
 - RESULTATS ATTENDUS
 - Meilleure mise en place et exécution des stratégies et politiques de LLL promues par des activités de sensibilisation contribuant au dialogue et débats nationaux.
- Budget communautaire total: 1.4 mio euro
- Cofinancement 75% max par projet: 120 000 euro

Projet LLLLUX



- Candidature présentée le 16.07.2010
- Partenaires:
 - Anefore - coordination
 - MENFP - pilotage
 - Script - accompagnement méthodologique
- Durée projet: 1 an (prolongement à 15 mois)
- Budget: 160 000 euro avec demande de co-financement 120 000 euro
- 227 projets présentés – 28 sélectionnés

But

- Le projet poursuit un double but :
 - **Sensibilisation et information** du public luxembourgeois sur l'importance du LLL qui va de pair avec la
 - Production d'un **livre blanc sur la stratégie du LLL** au Luxembourg permettant d'engager un processus législatif nécessaire à une meilleure adéquation entre offre et demande et d'adapter les outils existants aux besoins réels de la population apprenante.

Le livre blanc aura pour effet d'améliorer la transparence et la cohérence des dispositifs qui existent dans le cadre du LLL.

L'objectif principal – avoir une stratégie LLL pour le Luxembourg

- Promouvoir et accroître l'acceptation généralisée des dispositifs de reconnaissance des différents types d'apprentissages existants.
- Encourager le dialogue national avec tous les acteurs concernés pour développer une vision cohérente et multidimensionnelle du LLL.
- Promouvoir le LLL auprès du grand public.

Actions prévues

- Promotion et lancement du débat sur le LLL:
 - 2 conférences ouvertes aux acteurs clés couvrant les thématiques du LLL
- Dialogue national:
 - Consultation publique: enquête auprès des apprenants potentiels
 - Dialogue avec les partenaires clés
- Synthèse des résultats sous forme d'une esquisse de livre blanc
- Dissémination des résultats:
 - Conférence de clôture – présentation des résultats des travaux et présentation du livre blanc
- Site internet sur la stratégie LLL présentant:
 - Démarche et avances de la consultation publique
 - Référencement de tous les documents nationaux et européens en relation avec le LLL
 - Présentation de toutes les ressources existantes au Luxembourg pour les différents publics cibles:
 - Entreprises et organisations
 - Particuliers

Où nous en sommes?

- **Décembre 10:**
 - acceptation du projet par EAC
 - mise en place d'un Comité de pilotage
- **Janvier 11:**
 - 1ère réunion du comité de pilotage:
 - INFPC joint le projet pour tous les aspects liés au site internet – lifelonglearning.lu
 - Propositions de spécialistes pour les conférences par le comité de pilotage
 - présentation du projet aux chambres professionnelles
 - recrutement
- **1er Mars 11:**
 - début contractuel du projet

Plan

